

AVIS AU LECTEUR

Le document qui suit, les informations qu'il contient, les analyses et les conclusions qui en découlent, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal, arrondissement Le Sud-Ouest.

Veillez noter que ce document pourrait contenir des analyses ou des conclusions considérées inapplicables par l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.



SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
IMPLANTATION DE SITES DE DEPOT VOLONTAIRE POUR RESIDUS ALIMENTAIRES

RAPPORT FINAL

Présenté à :

M. Sébastien Lévesque
Directeur - Direction des travaux publics
Arrondissement Le Sud-Ouest

Préparé par :

Paula Berestovoy, M. Sc. Env
Chargée de projets
Nature-Action Québec

31 octobre 2013

La protection de l'environnement, c'est l'affaire de tous et de toutes

Pour information : Paula Berestovoy, Chargée de projets • 450 536-0422 poste 309 • paula.berestovoy@nature-action.qc.ca

120, rue Ledoux, Beloeil (Québec) J3G 0A4
WWW.NATURE-ACTION.QC.CA

☎ 450 536-0422 • 1 800 214-1214
✉ 450 536-0458 • info@nature-action.qc.ca

Partenaire financier
principal :



Table des matières

1. Faits saillants	3
2. Mise en contexte	4
3. Introduction.....	6
4. Inscriptions	7
5. Formation des citoyens	9
6. Ligne d'information	10
7. Suivi des sites.....	11
8. Conclusion	14
Annexe 1 : Aide-mémoire pour les séances d'information.....	15
Annexe 2 : Dépliant d'information	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Moyens utilisés pour les inscriptions.....	7
Tableau 2 : Répartition des inscriptions dans les différents sites	7
Tableau 3 : Appels et courriels traités concernant les sites de dépôt.....	10
Tableau 4 : Problèmes observés par site.....	12
Tableau 5 : Interventions prévues en fonction des problèmes pressentis.....	13

1. Faits saillants

- 463 demandes d'inscription traitées
- 27 formations données
- 365 personnes formées
- 517 demandes et questions traitées à la ligne d'information, dont une seule plainte
- 70 visites de suivi (7 par site)

2. Mise en contexte

Les citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest bénéficient de plusieurs collectes et lieux de dépôt leur permettant de détourner des matières de l'enfouissement et, par la même occasion, de réduire le volume de leurs ordures ménagères : collecte des matières recyclables, des résidus verts, écocentre accueillant notamment les encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), les résidus domestiques dangereux (RDD), etc.

En 2012, afin de favoriser la réduction des déchets destinés à l'enfouissement et de réduire la circulation des camions – et l'émission des gaz à effet de serre –, l'arrondissement a modifié la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères, la faisant passer de deux à une et encourageant ainsi les citoyens à valoriser plus de matières. Au printemps 2013, l'administration municipale a ajouté une autre option pour valoriser les matières, en implantant un projet-pilote de collecte des résidus alimentaires dans un secteur comptant environ 3 000 ménages.

Suite à la réduction du nombre de collectes hebdomadaires des ordures ménagères en 2012, plusieurs citoyens ont communiqué au Bureau Accès-Montréal (BAM) (311) et ont exprimé certaines difficultés causées par ce changement. Une augmentation des appels au 311 a été constatée en 2012 par rapport à l'année précédente pour la période d'avril à septembre. En effet, en 2012, 5 303 appels de citoyens ont été reçus par le BAM Sud-Ouest au sujet des collectes comparativement à 2 567 appels de citoyens en 2011. La plupart des problèmes exprimés par les citoyens concernaient les odeurs, l'accumulation des déchets entre les collectes, la présence d'asticots et les ravages par les animaux (écureuils, rats-laveurs, mouffettes, rats, etc.).

La collecte des résidus alimentaires en porte-à-porte qui a été implantée auprès de 3 000 portes au printemps 2013 contribuera à réduire la plupart de ces problématiques. Toutefois, en attendant l'implantation de cette collecte dans les autres secteurs, l'arrondissement a voulu offrir la possibilité aux citoyens de se départir de leurs résidus alimentaires dans des sites de dépôt volontaire. Au printemps 2013, une étude réalisée par Nature-Action Québec (NAQ) a permis d'identifier les éléments à considérer lors de la mise en place de tels sites. L'arrondissement a ensuite mandaté NAQ pour l'implantation de 10 sites auprès de la population du Sud-Ouest (carte 1).



Carte 1 : Localisation des sites de dépôt volontaire pour résidus alimentaires

3. Introduction

Les sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires ont pour objectif de permettre aux citoyens de valoriser leurs matières organiques et de se départir de leurs résidus alimentaires entre les collectes d'ordures ménagères. Toutefois, les résidus alimentaires sont les matières résiduelles qui peuvent causer le plus de nuisances durant leur entreposage (odeurs, animaux, vers, etc.). Afin de favoriser le succès des sites de dépôt, il est donc essentiel d'en préserver l'acceptabilité sociale en minimisant les nuisances qui peuvent en découler.

Conformément aux recommandations énoncées dans l'étude réalisée préalablement à leur mise en place, les sites de dépôts sont constitués de bacs roulants insérés dans un caisson en bois cadénassé. Les citoyens participants doivent s'inscrire et assister à une séance d'information obligatoire au cours de laquelle ils se voient remettre le code des cadenas limitant l'accès aux sites. Une ligne d'information ainsi qu'une adresse courriel permettent de répondre aux questions des citoyens et de recueillir les inscriptions. Afin de minimiser les nuisances et de régler rapidement les problèmes qui pourraient survenir, un suivi hebdomadaire des sites est effectué. La mise en place des sites de dépôt volontaires a suivi l'implantation de la collecte des résidus alimentaires. La ligne d'information et l'adresse courriel qui étaient dédiés à ce projet ont donc été utilisées également pour l'implantation des sites de dépôt.

Les sections suivantes font état de tous ces éléments, lors l'implantation des sites par NAQ.

4. Inscriptions

Lors de l'annonce du projet par les médias, les inscriptions ont débuté timidement. C'est suite à la mise en place des sites et du lancement du projet que la demande a augmenté de façon significative.

Les citoyens désirant participer à un site de dépôt devaient d'abord s'inscrire. Ils pouvaient le faire par téléphone (ligne d'information dédiée) (26%), par courriel (adresse courriel dédiée) ou par un formulaire électronique (64%) qui se trouvait sur le site internet de l'arrondissement (les inscriptions faites par le formulaire étaient automatiquement transmises par courriel à l'adresse courriel dédiée). Pour les demandes d'inscription par formulaire, les citoyens recevaient un accusé de réception rédigé par l'agent d'information de NAQ. Celui-ci leur proposait ensuite des moments pour une séance d'information au site de dépôt qu'ils avaient choisi (section 5). De plus, 50 personnes se sont jointes de façon spontanée à une séance d'information et se sont inscrites sur place.

Tableau 1 : Moyens utilisés pour les inscriptions

Moyens d'inscriptions	Nombre	%
Formulaire	296	64%
Téléphone	119	26%
En personne (lors d'une formation)	50	11%
Total	465	100%

Du 25 juin au 28 septembre 2013, **465 demandes d'inscriptions ont été traitées** par l'équipe de NAQ. La répartition des inscriptions dans les différents sites est illustrée au tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des inscriptions dans les différents sites

Sites	Nb demandes d'inscriptions
Parc Polyvalente Saint-Henri	93
Parc Campbell-Ouest	77
Parc David-Lefebvre	57
Parc Gédéon-De Catalogne	51
Parc des Cheminots	40
Parc Jacques-Couture	34
Place Holy Cross et Drake	31
Parc Clifford	28
Parc Sammy-Hill	27
Parc Joe-Beef	27
Total	465

Chaque citoyen a été associé à un site en particulier (choisi lors de l'inscription). Cela permettait, entre autres, au gestionnaire des sites d'aviser les utilisateurs de tout problème relatif à un site précis, ainsi que de leur rappeler les conditions d'utilisations si celles-ci n'étaient pas respectées par les utilisateurs.

5. Formation des citoyens

Le bon respect des conditions d'utilisation est essentiel au bon fonctionnement des sites de dépôt. Afin de garantir que les utilisateurs des sites de dépôt reçoivent des informations complètes concernant les conditions et les modalités d'utilisation des sites, ils devaient obligatoirement assister à une séance d'information. L'agent d'information de NAQ a donc proposé à tous les éventuels participants, des rendez-vous pour des séances d'information. Des plages horaires ont été proposées en soirée et le samedi pour chacun des sites. Ainsi, dès l'installation des sites de dépôt, et jusqu'au 28 septembre, en moyenne deux séances d'information ont été tenues par soir (du mardi au vendredi) et quatre le samedi. Les citoyens ont reçu des invitations aux séances d'information tenues au site qu'ils avaient choisi jusqu'à ce qu'ils y assistent. Environ cent personnes n'ont pas assisté aux séances d'information.

Les séances d'information comprenaient les éléments suivants :

- Objectifs du projet
- Fonctionnement des sites
- Conditions d'utilisation
- Conseils d'utilisation permettant de minimiser les nuisances

L'aide-mémoire utilisé pour les séances d'information, ainsi que le dépliant peuvent être consultés en annexes 1 et 2.

Une fois la séance d'information terminée, les citoyens formés devaient signer un engagement à respecter les conditions d'utilisation et se voyaient remettre un dépliant contenant les conditions d'utilisation, des conseils d'utilisation et le numéro de téléphone de la ligne d'information. Le code du cadenas donnant accès au site leur était également remis, ainsi qu'un petit bac de cuisine et trois sacs compostables.

Entre le 3 août et le 28 septembre, **27 séances d'information** ont été données au cours desquelles **365 personnes ont été formées.**

6. Ligne d'information

À partir du 3 août (suite à l'annonce de la venue des sites de dépôt), la ligne d'information, qui avait été mise en place pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le secteur Émard, a également servi à la gestion des demandes et des questions relatives à l'implantation des sites de dépôt volontaire.

Entre le 25 juin et le 28 septembre 2013, 517 appels ou courriels ont été traités par l'équipe de NAQ concernant les sites de dépôt (tableau 3). Parmi ceux-ci, une seule plainte, portant sur la localisation d'un des sites, a été enregistrée et ce, avant même que les sites aient été mis en place. La grande majorité des requêtes concernaient les inscriptions.

Tableau 3 : Appels et courriels traités concernant les sites de dépôt

Sujet traité	Nombre
Questions sur les inscriptions ou demandes d'inscriptions	461
Questions sur le projet	53
Signalement d'un problème*	2
Plaintes sur la localisation des sites	1
Total	517

*Un des deux problèmes signalés avait déjà été relevé lors d'une visite de routine.

7. Suivi des sites

Le suivi des sites a été effectué hebdomadairement de façon systématique. Ainsi, entre le 15 août et le 28 septembre, chaque site a été inspecté 7 fois. Les visites pouvaient être faites suite au signalement d'un problème par un utilisateur ou simplement à titre de visite de routine. Suite à chacune des visites, un courriel listant les problèmes observés était envoyé aux Travaux publics afin qu'ils puissent intervenir. De plus, un rapport faisant état des problèmes observés lors des visites de suivi était envoyé aux Travaux publics une fois par semaine.

Une seule visite faisait suite à un signalement par un utilisateur. Les autres visites étaient toutes des inspections de routine. Sur les 70 visites de sites, 43 ont fait état de sites en parfait état.

Problèmes observés

Les **problèmes les plus fréquemment rencontrés** (tableau 4) sont les **graffitis**, les **résidus alimentaires (RA) dans le bac noir** destiné à accueillir les sacs souillés utilisés pour le transport des matières et la **présence de vers** lors d'un épisode de grande chaleur. Toutefois, plusieurs problèmes potentiels identifiés dans l'étude effectuée préalablement à l'implantation des sites n'ont pas été observés. Ceux-ci ont tout de même été inscrits dans le tableau 4 pour référence ultérieure.

Contrairement au site du parc Clifford, dont l'état observé a été parfait tout au long du mandat de NAQ, les sites où **le plus de problèmes ont été observés** sont ceux des parcs des Cheminots, Holy Cross and Drake et Jacques-Couture.

Les 7 constats de la **présence de vers** ont été faits lors de périodes de grande chaleur. Une attention particulière devra être portée à cette problématique durant la période estivale.

Les sites qui se sont révélés être **les plus vandalisés** sont ceux des parcs des Cheminots et Holy Cross and Drake. Au niveau des **graffitis**, aux deux sites cités précédemment s'ajoutent ceux des parcs Jacques-Couture et Campbell-Ouest. L'installation d'un treillis avec des plantes grimpantes sur les caissons pourrait limiter l'occurrence de graffitis. Pour ce qui est des graffitis sur les panneaux explicatifs installés sur les caissons, ils se sont avérés faciles à effacer.

Bien qu'une seule visite ait fait état de **bacs pleins**, l'équipe de NAQ a pris soin de relever les sites où les bacs étaient sur le point d'être pleins. Lorsque la situation était récurrente, il était recommandé aux Travaux publics d'ajouter un bac dans les sites concernés, comme ce fut le cas pour les sites des parcs David-Lefebvre et Campbell-Ouest.

Tableau 4 : Problèmes observés par site

Problèmes / sites	Parc Polyvalente Saint-Henri	Parc Campbell-Ouest	Parc David-Lefebvre	Parc Gédéon-De Catalogne	Parc des Cheminots	Parc Jacques-Couture	Place Holy Cross et Drake	Parc Clifford	Parc Sammy-Hill	Parc Joe-Beef	Total par problème
Malpropreté intérieure caisson	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malpropreté extérieur caisson	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Odeur intérieur caisson	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Odeur extérieur caisson	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trop Plein	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Vers/ Asticots	-	1	1	-	2	1	-	-	2	-	7
Vandalisme/ Bris	-	-	-	-	3	-	2	-	-	-	5
Graffitis	-	1	-	-	3	3	3	-	-	-	10
Signes animaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadenas ouvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matières non-admises	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
RA dans bac noir	-	1	2	1	2	1	-	-	-	3	10
Dépôt sauvage	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Total par site	1	3	3	2	10	5	6	0	2	3	35

Interventions

Lorsque des problèmes étaient observés par l'équipe de NAQ, différentes interventions étaient effectuées, telles qu'elles avaient été prévues (tableau 5).

Tableau 5 : Interventions prévues en fonction des problèmes pressentis

	Travaux publics	Utilisateurs du site touché*
Malpropreté intérieur caisson	Signalement par courriel	Rappel de la condition d'utilisation : bien déposer les matières dans les bacs et de garder les sites propres
Malpropreté extérieur caisson	Signalement par courriel	
Odeur intérieur caisson	Signalement par courriel	Rappel du conseil d'utilisation : envelopper les matières dans papier journal ou utilisation de sacs compostables
Odeur extérieur caisson	Signalement par courriel	
Trop Plein	Signalement par courriel	
Vers/ Asticots	Signalement par courriel	Rappel du conseil d'utilisation : envelopper les matières dans papier journal ou utilisation de sacs compostables
Vandalisme/ Bris	Signalement par courriel	
Graffitis	Signalement par courriel	
Signes animaux	Signalement par courriel	Rappel du conseil d'utilisation : envelopper les matières dans papier journal ou utilisation de sacs compostables
Cadenas ouvert	-	Rappel de la condition d'utilisation : bien fermer le caisson et le cadenas après le dépôt des matières
Matières non-admises	-	Rappel des matières admises et non-admises
RA dans bac noir	-	Rappel de l'utilité du bac noir : pour les sacs souillés ayant servi pour le transport des matières
Dépôt sauvage	Signalement par courriel	

* Un courriel était envoyé aux utilisateurs du site touché faisant état du problème observé

Afin de prévenir les odeurs, l'équipe de NAQ déposait quelques gouttes de *Nilodor* dans le caisson avant les formations ou lors des visites de suivi, au besoin.

8. Conclusion

Parmi tous les types de déchets générés par les ménages, les résidus alimentaires sont ceux qui sont susceptibles de causer le plus de désagréments : odeurs, vers, animaux, etc. La mise en place de sites de dépôt volontaire pour ces résidus, malgré les retombées positives au niveau de l'environnement et des services aux citoyens, représente un défi en termes d'acceptabilité sociale. Il est donc essentiel de mettre en place un mode de gestion efficace et flexible afin, d'une part, de favoriser la participation et le respect des procédures par les citoyens participants, et d'autre part, de limiter les nuisances et de réagir rapidement en cas de problème.

Le système de gestion des sites mis en place par l'arrondissement du Sud-Ouest à la lumière de l'étude réalisée par NAQ, a permis de faire de ce projet un franc succès. Près de 500 inscriptions en deux mois (dont 365 participants), très peu de problèmes et une seule plainte (en amont du projet).

La mise en place des sites de dépôt s'est avérée une alternative efficace pour la valorisation des résidus alimentaires, en attendant que la collecte soit offerte à toutes les portes. Ces sites de dépôts pourront alors, le moment venu, être utilisés à d'autres escients, notamment pour les immeubles à plusieurs logements.

Annexe 1 : Aide-mémoire pour les séances d'information

Notes :

- Les formations se tiennent aux sites de dépôt
- Une fois la formation terminée, faire signer le formulaire d'engagement à chaque participant
- Remettre un kit de départ à chaque participant : petit bac de cuisine, dépliant (information + engagement), échantillons de sacs compostables

Code des cadenas : 8150 (pour ouvrir le cadenas, il faut faire le code puis renfoncer les « pattes » comme si on voulait le fermer)

Objectif du projet :

- Valoriser les résidus alimentaires
- Faciliter la vie des citoyens : se départir des matières entre les collectes

Fonctionnement des sites :

Quelles matières peuvent être déposées ? Montrer le dépliant et les panneaux sur les sites

Les matières qui sont déposées dans les sites sont des résidus alimentaires. Ce sont ces matières, qui, dans nos sacs de déchets, peuvent dégager des odeurs, attirer les animaux, etc. Les sites de dépôts sont conçus et gérés pour limiter ces désagréments :

- Couvercle, caisson
- Nettoyage et collecte régulière des bacs et des caissons

Conditions d'utilisation :

MAIS c'est un travail d'équipe parce que les utilisateurs sont aussi responsables du bon fonctionnement du projet par le respect des conditions d'utilisation :

Pour nous assurer le bon fonctionnement du projet et pour qu'il puisse vous être utile sans causer de problèmes, certaines conditions doivent être respectées :



- Ne pas transmettre le code du cadenas à d'autres personnes que celles qui résident avec vous
- Transmettre les informations concernant les conditions d'utilisation à toutes les personnes qui résident avec vous et qui utiliseront le site de dépôt
- Respecter la liste des matières admises et non admises
- Fermer les couvercles des bacs et les caissons à l'aide des cadenas après le dépôt des matières (*montrer comment fermer le cadenas : mélanger les numéros avant de le fermer*)
- Garder les sites propres et le matériel en bon état
- Déposer les matières dans les bacs prévus à cet effet et ne rien déposer à l'extérieur de ceux-ci
- Informer les personnes responsables si vous observez toute situation problématique (ex : bacs pleins) ou tout bris de matériel en composant le 514 402-4702 ou le 311 – vos yeux sont importants pour nous

Conseils d'utilisation :

Il existe également quelques trucs qui peuvent être mis en pratique pour limiter les désagréments liés aux sites :

- Pour limiter les odeurs, utilisez des sacs compostables, des sacs de papier bien fermés ou enveloppez vos matières dans du papier journal.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude sur les matières odorantes.
- Pour éviter la présence de mouches à fruits et de vers blancs, enveloppez les restes de viande ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier brun.
- Égouttez vos déchets de table afin de ne garder que les aliments solides
- Doubler le fond de votre bac avec du papier journal.
- Pour absorber l'humidité contenue dans les matières, intégrez des matières sèches (ex. : papier souillé, etc.) à vos matières humides. Si les matières sont particulièrement détrempées, enveloppez-les dans du papier journal.

N'hésitez pas à nous contacter s'il y a quoi que ce soit, nous sommes là pour vous accompagner.

Annexe 2 : Dépliant d'information

Copie de l'arrondissement

J'ai pris connaissance des modalités de participation et des conseils d'utilisation des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Signature : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Site de dépôt : _____

Copie du citoyen

J'ai pris connaissance des modalités de participation et des conseils d'utilisation des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Signature : _____

Code du cadenas à numéros : _____

sites de dépôt volontaire DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Inscrivez-vous !

Pour toute information supplémentaire, composez le : 514 402-4702

ou écrivez-nous à bacbrun.sud-ouest@ville.montreal.qc.ca

POUR UN SUD-OUEST DURABLE

Le Sud-Ouest Montréal

CONDITIONS D'UTILISATION

Afin d'assurer le bon fonctionnement des sites de dépôt volontaire pour les résidus alimentaires, il est important de bien respecter les conditions d'utilisation suivantes :

- Ne pas transmettre le code du cadenas à d'autres personnes que celles qui résident avec vous.
- Transmettre les informations concernant les conditions d'utilisation à toutes les personnes qui résident avec vous et qui utiliseront le site de dépôt.
- Respecter la liste des matières admises et non admises.
- Fermer les couvercles des bacs et les caissons à l'aide des cadenas après le dépôt des matières.
- Garder les sites propres et le matériel en bon état.
- Déposer les matières dans les bacs prévus à cet effet et ne rien déposer à l'extérieur de ceux-ci.
- Informer les personnes responsables si vous observez toute situation problématique (ex : bacs pleins) ou tout bris de matériel en composant le 514 402-4702 ou le 311.

CONSEILS D'UTILISATION

Plusieurs gestes permettent d'éviter les problèmes liés au dépôt de résidus alimentaires :

- Pour limiter les odeurs, utilisez des sacs compostables, des sacs de papier bien fermés ou enveloppez vos matières dans du papier journal.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude sur les matières odorantes.
- Pour éviter la présence de mouches à fruits et de vers blancs, enveloppez les restes de viande ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier brun.
- Egouttez vos déchets de table afin de ne garder que les aliments solides.
- Doubler le fond de votre bac avec du papier journal.
- Pour absorber l'humidité contenue dans les matières, intégrez des matières sèches (ex : papier souillé, etc.) à vos matières humides. Si les matières sont particulièrement détrempées, enveloppez-les dans du papier journal.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Aliments crus ou cuits

- Desserts et sucreries
- Fruits et légumes
- Fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Poisson avec les arêtes, crustacés
- Produits céréaliers tels que pain, gâteau, céréales, pâtes, etc.
- Produits laitiers solides (fromage, beurre, et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café, avec les sachets ou les filtres en papier
- Viande avec les os et le gras



papier et carton souillés

- Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papier à muffins, etc.)
- Essuie-tout, nappes de papier, papiers-mouchoirs et serviettes de table
- Vaisselle de carton souillée



Autres matières

- Bouchons de liège
- Cendres de bois refroidies
- Cheveux et poils d'animaux
- Poussière (à l'exception de la poussière d'aspirateur)
- Sacs compostables

Matières refusées

- Sacs en plastique ou oxobiodégradables
- Couches et serviettes hygiéniques
- Déchets domestiques
- Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- Litière pour animaux
- Matières recyclables non souillées (cartons de lait, de jus, etc.)
- Poussière d'aspirateur
- Résidus domestiques dangereux, comme la peinture et l'huile à moteur
- Résidus verts

